



N° 09 /MEDDEFCEP/DIRCAB/DGEFCEP

QUITUS A L'EXPORTATION DES PRODUITS FORESTIERS

En application des dispositions des articles 190, 191 et 193 de la loi 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code Forestier de la République Centrafricaine, de l'Arrêté additif n°007/MEDDEFCEP/DIRCAB/DGEFCEP du 22 février 2017, instituant la délivrance d'un quitus et de la Note de Service n°010/MEDDEFCEP/DIRCAB du 20 février 2017,

La Société **TIMBERLAND INDUSTRIES S.A. (PEA 188)**

est autorisée à exporter ses produits forestiers durant tout le mois d'Avril 2017

Le présent quitus est délivré en trois (03) exemplaires originaux.

Fait à Bangui, le 31 MARS 2017

La Ministre de l'Environnement,
du Développement Durable, des Eaux,
Forêts, Chasse et Pêche



Arlette SOMBO-DIBELE

Ampliations :

DIRCAB.....1
CMEF.....1
ICEFCP.....1
DG.....2
DR.....2
IF.....4
Archives2